

## REFERENT VIE COLLECTIVE SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL MAYENNE

### CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de la Mayenne recrute une équipe d'encadrement pour le séjour de cohésion du service national universel (SNU).

La présente fiche de poste concerne le séjour de cohésion qui se déroulera en **juillet à Château-Gontier sur Mayenne pour 168 volontaires individuels**. L'équipe d'encadrement du séjour est composée de :

- Un·e chef·fe de centre
- Un·e adjoint·e pédagogique
- Un·e référent·e sport et cohésion
- Un·e assistant·e sanitaire
- Un·e référent·e intendant
- Un·e référent·e vie quotidienne
- 4 cadres de compagnies
- 14 tuteurs·trices de maisonnées

### DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- **Développer la cohésion nationale**, en favorisant le sentiment d'appartenance à la Nation et l'identification aux valeurs de la République.
- **Promouvoir une culture de l'engagement**, en permettant à chaque jeune de vivre une expérience d'engagement porteuse de sens, autour des grands enjeux contemporains : transition écologique, solidarité, esprit de défense et égalité des chances.
- **Renforcer la résilience de la Nation**, en permettant aux jeunes d'acquérir les connaissances et compétences pratiques qui développent leur capacité d'intervenir dans des situations du quotidien ou en cas de crise.

Le SNU s'adresse aux jeunes entre 15 à 17 ans sur la base du volontariat.

Le parcours SNU s'articule en 2 étapes :

1. **un séjour de cohésion** de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense ;
2. **une phase d'engagement** permettant de répondre au désir des volontaires de poursuivre leur engagement au service de l'intérêt général après le séjour de cohésion. Qu'elle repose sur un engagement de courte durée (mission d'intérêt général) ou de longue durée (service civique, réserves, engagement bénévole etc.), l'enjeu de la phase d'engagement réside dans la réalisation d'un parcours construit et consolidé par chaque jeune lui-même à partir d'une offre identifiée et accessible notamment via la plateforme [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr).

Les séjours de cohésion ont lieu dans des centres SNU, répartis sur l'ensemble du territoire, dont les territoires ultramarins.

## DESCRIPTION DU POSTE

### **Missions**

Le référent « vie collective » mène des actions de prévention pour sécuriser l'inclusion de tous les jeunes et prévenir les risques de rupture de séjour. Il-elle coordonne par ailleurs la mise en place des créneaux de démocratie interne. Il-elle n'est pas en responsabilité d'un groupe, il-elle est aux côtés des tuteurs de maisonnées et agit sous l'autorité du chef de centre.

Il-elle assure les missions suivantes :

- Pour favoriser le vivre ensemble et l'inclusion de tous les jeunes volontaires
  - Il-elle coordonne la mise en place des temps de démocratie interne, l'organisation du conseil de vie du séjour (CVDS) et encourage les initiatives des volontaires dans ce domaine.
  - Il-elle contribue à expliciter, faire comprendre et accepter le règlement intérieur et les règles de vie en vigueur au sein du centre ;
  - Dès le début du séjour, il-elle repère les situations problématiques et sous l'autorité du chef de centre, s'assure de leur prise en charge par l'encadrement compétent, en particulier en ce qui concerne l'inclusion des volontaires à besoins particuliers ;
  - Il-elle rend compte des situations des jeunes en difficulté d'adaptation aux règles collectives du séjour ;
  - Il-elle peut, en complément des encadrants compétents (cadre de compagnie, référent sanitaire...), assurer un rôle d'écoute et d'orientation des volontaires en difficulté ;
  - Le référent vie collective est le **référent harcèlement** du séjour de cohésion (repérage, orientation éventuelle, prise en charge de situations ...).
- Comme l'ensemble des tuteurs, il doit :
  - Tenir des messages de prévention des conduites addictives ;
  - Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements disciplinaires ;
  - Gérer les difficultés interpersonnelles, les conflits ;
  - Veiller à la sécurité des jeunes en faisant respecter les règles de sécurité et le règlement intérieur.
- Il-elle supplée l'assistant sanitaire.

### **Prérequis indispensable**

- Titulaire d'un BAFA ou équivalent
- Titulaire du PSC1 ou équivalent
- Expérience significative dans l'encadrement d'adolescents et/ou dans l'encadrement de séjour de cohésion SNU
- Titulaire d'un permis B en cours de validité
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation au titre de l'article L 133-6 du code de l'action sociale et des familles

### **Connaissances**

- Premiers secours en santé mentale ;
- Psychologie de l'enfant ;
- Identification des risques psycho-sociaux ;
- Sécurité physique et morale des mineurs

### **Compétences**

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion ;
- Capacité d'écoute et réactivité ;
- Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement ;
- Expérience dans l'encadrement des adolescents ;
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation ou à besoins particuliers

### **Contraintes spécifiques et avantages**

- Astreinte de nuit durant le séjour de cohésion (présence des mineurs jours et nuits)
- Port de la tenue SNU obligatoire durant le séjour de cohésion
- Tenue SNU fournie
- Hébergement et pension complète pris en charge durant la formation départementale et le séjour de cohésion

### **Liens hiérarchiques**

- Chef de centre / Adjoint au chef de centre

## **CADRE D'EMPLOI**

En fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.

### **Temps de travail**

Le temps de travail est de **25 jours répartis comme suit entre le 24/06/2024 et le 20/07/2024** :

- 2 jours de préparation sur site (Château-Gontier sur Mayenne) du 24 au 25 juin 2024
- 5 jours de formation départementale sur site (Château-Gontier sur Mayenne) du 26 au 28 juin 2024 et du 1<sup>er</sup> au 2 juillet 2024 ;
- 13 jours de séjour de cohésion (présence jour et nuit) sur site (Château-Gontier sur Mayenne) du 3 au 15 juillet ;
- 1 jour de rangement et retex sur site (Château-Gontier sur Mayenne) le 16 juillet 2024 ;
- 4 jours de repos compensateur du 17 au 20 juillet 2024.

La mission est **incompatible avec d'autres engagements professionnels du 26 juin au 16 juillet 2024 inclus**.

### **Rémunération**

- Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat :

**754 € montant brut de l'indemnité**

Indemnité fixée par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel. L'indemnité n'est dû que pour les jours d'encadrement du séjour de cohésion soit 13 jours.

- Autres personnels : contrat d'engagement éducatif sur la base de **91,90 € salaire journalier brut**.

## **MODALITES DE CANDIDATURE**

**Candidature avant le 01/04/2024 à [snu53@ac-nantes.fr](mailto:snu53@ac-nantes.fr)**

- Curriculum Vitae (le document devra être intitulé sur le modèle NOM Prénom - CV) ;
- Lettre de motivation (le document devra être intitulé sur le modèle NOM Prénom - lettre de motivation) ;
- Copie du diplôme (le document devra être intitulé sur le modèle NOM Prénom - diplôme) ;
- Copie du permis B (le document devra être intitulé sur le modèle NOM Prénom - permis).

### **Contact**

Florian TROMBETTA

Chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

[snu53@ac-nantes.fr](mailto:snu53@ac-nantes.fr)

02 43 59 92 66 ou 06 15 01 57 23